

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n^o 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 2206 à 2217

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 2, après le mot :

« salariés »,

insérer les mots :

« et de leurs activités artistiques ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le loisir est un droit de base pas une récompense. Désormais, il existe un champ du possible plus large pour l'épanouissement de l'individu. L'art en fait partie. Il convient de donner toute leur place aux activités artistiques des salariés. Le dimanche est justement le jour où il est possible de s'adonner à ce type d'activités.

Ces amendements identiques ont été déposés par 48 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 2206 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

Adt n° 2207 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro

Adt n° 2208 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy

Adt n° 2209 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine

Adt n° 2210 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel

Adt n° 2211 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico

Adt n° 2212 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono

Adt n° 2213 de M. Muet, Mme Karamanli et M. Dussopt

Adt n° 2214 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot

Adt n° 2215 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got

Adt n° 2216 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier

Adt n° 2217 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille